



N°

Réservé
au Club

Reçu le :

Championnat de Ligue d'Endurance Tout-Terrain 2012

Engagement : **Mezens** 25/03/2012 **Andillac** 05/08/2012 **Grazac** 02/09/2012

Entourer la
course choisie

125 2tps 250 4tps	+ 125 2tps + 250 4tps	Vétéran	Journée	Quad
------------------------------------	--	----------------	----------------	-------------

Entourer la
catégorie

Soyez sûr d'avoir le même numéro à chaque course, en l'envoyant tôt et en vous inscrivant aux 3 sur ce même engagement.
Pour tout changement, en cours d'année : renvoyez juste un rectificatif.

Rectificatif

Remplir Lisiblement	Pilote Solo ou Copilote 1 Duo	Copilote 2 Duo
NOM		
Prénom		
Date de Naissance		
Adresse		
Code postal + Ville		
Tel		
e-mail		
Moto Club		
Licence : TYPE + N°	_____	_____
Casm/Permis : type + N°		
Machine : Marque		
cyindrée, modèle, 2-4tps	2 4 tps	2 4 tps

Adresser l'engagement à : Mr Vinzelle Laurent, « Le Saoulou » route de Grazac, 81800 Rabastens, tel 05 63 33 09 24

Au minimum 15 jours avant la course, accompagné d'un chèque à l'ordre de « Moto Club Rabastinois » d'un montant de :

58 € pour les duo (68€ pour les retardataires), 33 € pour les solo (38€ pour les retardataires), 33 € pour les quads.

- Si vous n'avez pas Internet, joindre 1 enveloppe pré-adressée et timbrée pour recevoir votre confirmation.

Sinon vous pouvez vérifier votre engagement sur notre site à la page 'Courses' : « listes pilotes » et voir les résultats le lendemain de l'épreuve.

- (garder les 2 pages du règlement particulier remplies d'informations ;-). Si vous vous engagez pour les 3 courses, envoyer 3 chèques)

Rappel : Tous engagement sans paiement, ne sera pas pris en compte !

Je soussigné, déclare le _____, à _____ :

- 1 - Avoir pris connaissance du règlement, en acceptant les termes et m'engage à le respecter.
- 2 - Connaître les règlements FFM et m'y conformer strictement.
- 3 - Respecter toutes les décisions qui seront prises à mon égard par le Directeur de Course ou les commissaires Sportifs.
- 4 - Renoncer à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion sportive pour le ou les accidents ou dommages corporels et matériels qui pourraient me survenir avant, pendant ou après cette épreuve.

Signature des parents :
pour les mineurs

Signature précédée
de la mention : « Lu et approuvé » :

Moto Club Rabastinois, 44bis rue du pont de Murel, 81800 Rabastens, tél : 05 63 33 87 80, e-mail contact@motoclubrabastinois.org

REGLEMENT PARTICULIER 2012

- ART. 1 - Le MOTO-CLUB RABASTINOIS organise :
- le 25 mars à Mezens 81
 - le 05 aout à Andillac 81,
 - et le 02 septembre à Grazac 81,
- 3 épreuves d'Endurance Tout-Terrain Nationale, comptant pour le Championnat des Pyrénées suivant la formule :
- deux pilotes et une ou deux motos pour une durée de 4 heures.
 - un pilote et une moto pour une durée de 2 heures.
 - ainsi qu'un trophée QUAD solo pour Andillac et Grazac d'une durée 1h 30
- ART. 2 - L'épreuve est ouverte aux pilotes titulaires d'une licence FFM Nationale Compétition A et Nationale Compétition B ou Journée délivrée par la FFM. Chaque pilote devra être en possession de sa licence en cours de validité et de son permis de conduire ou son certificat d'aptitude au sport motocycliste délivré par la ligue. Les licences à la journée ne seront délivrées que sur présentation d'un certificat médical de non contre indication au sport moto de moins de 1 an et avant les essais.
- ART. 3 - Le circuit aura une longueur de 12 Kms et une largeur de 4 m minimum et 15 m sur la ligne de départ.
- ART. 4- Les droits d'engagement moto sont fixés à 58€ par équipages et à 33 € pour les individuels, les engagements QUAD sont fixés à 33 €. Les **licences à la journée** seront délivrées le jour de la course au prix 60€. Les engagements enregistrés les 15 derniers jours avant l'épreuve seront de 68 € (équipages) et de 38 € (individuel). **Un chèque de caution de 200 euros (à l'ordre de « LMMP ») par transpondeur sera demandé le matin de votre première épreuve et sera rendu en fin d'année (sauf pour les licences journées).** Toute demande non accompagnée du droit d'engagement ne sera pas prise en considération. Si vous n'avez pas d'e-mail pour recevoir votre confirmation et les résultats, Joindre 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.
- Pour les pilotes solos avec licence à la journée leur engagement ne sera confirmé que 15 jours avant l'épreuve pour donner la priorité aux licenciés à l'année.**
- ART. 5 - Le classement moto se fera sous forme "Open Scratch" d'où seront extraits des classements par catégories pour les équipages avec 1 et 2 motos et pour les individuels suivants :
- 125 2T, 250 4T Nationaux A
 - 125 2T, 250 4T Nationaux B
 - Vétérans Nationaux Compétition A
 - +125 2T , +250 4T Nationaux A
 - +125 2T , +250 4T Nationaux B
 - Vétérans Nationaux Compétition B - Journée
- ART. 6 - Seront admises les machines de cross et d'enduro répondant aux normes et homologation en vigueur. Plaques numéros : Numéro blanc sur fond rouge, vert ou noir, Numéro noir sur fond jaune ou blanc. Pour être reconnue, chaque catégorie devra comporter au moins 5 concurrents.
- Nationaux Compétition A : du N° 1 au N° 99 : DUO et du N°200 au N°299 : SOLO
 Nationaux B et Journée : du N°100 au N°199 : DU O et du N°300 au N°399 : SOLO
 Les pilotes Licence à la journée ne pourront participer au classement cumulé annuel.
 CASQUE norme 22-05 et DORSALE homologuée CE (norme EN14021 ou EN1621)
- ART. 7 - **MOTO :**
- Pour Mezens : départ 13h00**
 Contrôle des licences et vérifications techniques de 7H30 à 9H30 Essais de 10H à 11H.
 COURSE : départ à 13H00 - arrivée à 15H00 pour les individuels et 17H00 pour les équipages
- Pour Andillac et Grazac : départ 13h30**
 Contrôle des licences et vérifications techniques de 7H30 à 10H00 Essais de 10H30 à 11H30.
 COURSE : départ à 13H30 - arrivée à 15H30 pour les individuels et 17H30 pour les équipages

Attention : Plusieurs départs successifs seront donnés, dans l'ordre suivant :

- 1^{er} départ : DUO NCA
- 2^{eme} départ : SOLO NCA
- 3^{eme} départ : DUO NCB
- 4^{eme} départ : SOLO NCB
- 5^{eme} départ : SOLO JOURNEE (selon le nombre)

QUAD : Pour Andillac et Grazac :

Contrôle des licences et vérifications techniques la veille : le samedi de 16h00 à 19h00 .

ATTENTION : il n'y aura pas de contrôle technique et administratif le dimanche matin, les pilotes qui ne se seront pas présentés à ces contrôles en temps voulu ne pourront concourir.

Tour de reconnaissance à 8 H 15. COURSE : départ à 8 H 45- arrivée à 10 H 15.

- ART. 8 - Le départ sera donné type "Le Mans" pour les motos ainsi que pour les QUAD.
Pour les Nationaux, A l'emplacement sur la ligne de départ s'effectuera selon le classement provisoire du Championnat.
Pour les Nationaux B et journées, les concurrents seront appelés sur la ligne de départ par numéro croissant selon la date d'enregistrement du bulletin d'engagement. Au signal donné par le Directeur de Course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur machine et devront mettre eux-mêmes leur machine en marche. Seulement une minute après le départ, et après autorisation du Directeur de course, la « poussette est autorisée »..
- ART. 9- Ravitaillement et changement de pilote : Les ravitaillements s'effectueront aux stands- moteur arrêté. Les changements de pilotes pourront s'effectuer aux stands avec motos allumées.
- ART. 10- Classement : c'est l'équipage ayant accompli le plus grand nombre de tours qui sera déclaré vainqueur. Tout équipage passant la ligne d'arrivée plus de 20 minutes après le premier ne verra pas son dernier tour compté.
- ART. 11 - Pénalisations : pour chaque course, seront rigoureusement appliquées les sanctions en vigueur mentionnées dans le Règlement du Championnat des Pyrénées.
- ART. 12 - Toute réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de 76 E. De plus, en cas de démontage, une caution de 76 E pour un 2 temps et de 152 E pour un 4 temps devra être versée. la réclamation devra être remise au Directeur de Course par écrit
- ART. 13 - Assurances : Le Moto-Club Rabastinois a contracté une police d'assurance conforme à la législation en vigueur auprès d'ASSURANCE MOTO-VERTE
- ART. 14 - Pour tout point non prévu par le présent règlement, il sera fait appel au règlement du Championnat des Pyrénées en cours ou à celui de la FFM.
- ART. 15 - Directeur de Course : 1 ODC suivant épreuve
Commissaires Sportifs : 3 OCS suivant épreuve
Commissaires de piste : X OCP suivant épreuve
Leur nom peut vous être communiqué sur simple demande.

Sous réserve que les officiels soient en possession de leur licence 2012 ainsi que la qualification nécessaire...

NB : Le club se décharge de toute responsabilité concernant les dégradations et vols éventuels du matériel ou autres à l'intérieur du parc coureur.

VISA M.C.R.

VISA COMMISSION

VISA LMMP

VISA FFM